

*« Merci Yvan pour ces bons vœux pour cette année 2020. Saches que je suis très fier et très heureux d'avoir dirigé avec toi, l'équipe municipale pendant ces 6 années de mandat »*

Excuses de Richard CHERMETTE, Conseiller Départemental, Cérémonie des vœux à CHEVINAY dont il est le Maire.

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Cher Christophe

Madame le Sénateur Chère Catherine,

Madame la Conseillère Régionale, Chère Sophie

Mesdames et Messieurs les Maires des Monts du Lyonnais

Mesdames et Messieurs membres du Conseil Municipal

Mesdames et Messieurs les membres du personnel Communal

Mesdames et Messieurs les représentants de la Gendarmerie

Monsieur le chef de corps et Mesdames et Messieurs les sapeurs-pompiers du centre de secours

Mesdames et Messieurs les représentants des établissements d'enseignement

Mesdames et Messieurs les représentants des administrations

Mesdames et Messieurs les présidents et membres d'associations

Mesdames et Messieurs les responsables d'entreprises, professions libérales, de services, commerce et artisanat

Chères Saint Laurentaises, Chers Saint Laurentais et Chers Amis

Cette cérémonie des vœux constitue pour notre équipe municipale un véritable rendez-vous, fait de convivialité et d'amitié. C'est un réel plaisir pour nous de vous retrouver aujourd'hui pour débiter ensemble cette nouvelle année, car c'est au sein de nos villages que se tissent les solidarités du quotidien, au sein de nos écoles que se transmettent les valeurs de la République, dans nos rues, nos bâtiments publics que se construit ce si précieux « vivre ensemble ». Ce rendez-vous annuel est un moment privilégié qui nous permet d'inviter et de rassembler toutes les forces vives de Saint Laurent qui contribuent à lui donner une réelle dynamique, mais aussi tous les habitants qui jouent un rôle dans la vie locale de notre Commune. Les élus locaux que nous sommes œuvrons quotidiennement et au plus près des habitants pour défendre aussi cette « petite république » qu'est la Commune. Malgré la montée en puissance de l'intercommunalité, à nous de lutter et faire en sorte qu'elle reste encore un espace synonyme de proximité et d'animation locale.

Cela n'aura échappé à personne, au cœur de l'été, la presse s'est fait l'écho de la vague de démission des Maires. Au moins 1000 d'entre nous ont raccroché leur écharpe depuis 2014. Notre République n'a jamais connu un tel mouvement qui concerne surtout les petites communes rurales. Une enquête montre que la Commune est l'échelon qui suscite le plus fort taux d'attachement, 3 français sur 4, très loin devant le Département et la Région. Le Maire est l'élu de proximité le plus exposé car aux avant-postes. L'élu local est en effet responsable de tout, sans en avoir toujours les moyens ni le mode d'emploi. L'État lui demande toujours plus : normes, sécurité, actions sociales, tout en serrant la vis des dotations. La baisse sans pareil de ces dotations, décidée déjà par le gouvernement précédent, a fait place au plafonnement des budgets locaux. Dans les deux cas, l'exécutif fait des collectivités une variable d'ajustement budgétaire. Avec une seule obsession, réduire la dépense publique. Mais à quel prix ? S'agissant des territoires et de ceux qui les habitent. Mettons en garde nos gouvernants, sur le fait que la France ne se résume pas qu'au triangle d'or Parisien. Il n'y a pas la France d'en-haut et la France d'en-bas. Vouloir une France urbaine opposée à une France Rurale. La France n'est pas qu'une métropole. Passez-moi l'expression mais il fallait être « à côté de la plaque » pour ne pas voir la réalité du terrain. C'est finalement la rue qui, spontanément, au travers de mouvements populaires, va faire se propager au plus haut niveau de l'État, mais aussi à tous les niveaux de ses institutions et de tous nos politiques, qu'une phase d'atterrissage est désormais nécessaire.

En ce début d'année 2020 je souhaite vous présenter le bilan de l'année 2019 écoulée. Parlons tout d'abord d'environnement, de développement durable et d'aménagement du territoire. Le 4 Mai 2019 nous avons inauguré la station d'épuration réhabilitée. Je ne reviendrais pas sur les détails des travaux réalisés car cela a déjà été évoqué. C'était principalement une mise aux normes phosphore de la station, dont le bilan financier est le suivant : montant total des travaux : 383 300.44€ TTC, subvention agence de l'eau : 159 708.00€, FCTVA : 61 328.07€, Emprunt : 159 000.00€, Fonds propres : 3 264.37€. Je vous rappelle que cette station a été construite en 1995, il y a 25 ans déjà, et qu'elle avait coûté à l'époque 4 160 000.00 Frs HT soit 634 187.91€. Cet édifice était performant pour la protection de notre environnement, il a permis une bonne maîtrise des rejets afin de ne pas polluer le ruisseau de LAFAY et ensuite LA BREVENNE. La gestion de cette station était à l'origine assurée par les agents municipaux et ensuite une convention a été signée avec la société SUEZ. Au fil du temps il a fallu gérer l'évolution des rejets des effluents de plus en plus polluants, mais un suivi permanent par les différents organismes a permis de le maîtriser et la station, malgré un entretien régulier, devait se transformer et s'adapter aux nouvelles exigences. Nous avons travaillé pour mettre en place ce projet, aussi bien techniquement que financièrement, et aujourd'hui cet ouvrage est réhabilité et mis aux normes.

L'objectif de cette réhabilitation était aussi de maîtriser l'urbanisation et son développement. Cette station d'épuration a une capacité de 3200 équivalents habitants et en accueil aujourd'hui environ 1800. Ce qui nous permet de prévoir maintenant, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'Urbanisme (P.L.U.), des aménagements et des constructions nouvelles. Les prévisions, sont réelles : extension de 3 ha dans un premier temps, de la zone d'activités LA CROIX GRAND BORNE (activité artisanale et commerciale), construction dans les 3 années à venir d'environ 130 logements (résidence LE JARDIN DE PERRINE, logements sociaux OPAC, lotissements pavillonnaires, résidence médico-sociale ADAPEI). Une étude de faisabilité des secteurs Gorge d'enfer, le Ganty a été réalisée. Une quarantaine de maison pourraient être raccordées sur le réseau communal d'assainissement. Plusieurs systèmes sont préconisés, mais je pense qu'on opterait sur la mise en place de postes de relevage sur chaque bassin versant. Nous connaissons aujourd'hui le coût prévisionnel de cette opération. Maintenant des études approfondies vont être réalisées et ce sera sous l'égide de la Communauté de Communes (CCMDL).

Des travaux importants ont lieu actuellement au lieu-dit « Le Marion », en amont de la Station d'épuration. C'est l'entreprise SOGEA qui procède au remplacement de canalisations d'égout, ce qui représente environ 360 mètres de tuyaux pour un coût de travaux de 122 092.80 € TTC et de 8 812.16 € TTC d'honoraires du maître d'œuvre SAFEGE. Nous avons contracté un emprunt pour la totalité du financement de l'opération.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence communale « assainissement » est transféré à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais qui récupère les réseaux, la station d'épuration, et la gestion du fonctionnement et des investissements avec la reprise des emprunts contractés. La redevance d'assainissement sera intégrée à votre facture d'eau émise par SUEZ. Je suis favorable à cette évolution, elle nous permettra de mutualiser les moyens mis en œuvre, mais aussi d'être plus à même de régler les problèmes écologiques dans leur globalité avec une prise de conscience générale sur la préservation de notre environnement. Il est vrai qu'il va falloir uniformiser les coûts de redevances demandés aux usagers, ils vont certainement augmenter, tout cela a un prix, et là, la solidarité devra jouer.

Dans le cadre de l'utilisation des énergies renouvelables, et des économies du fonctionnement communal, nous avons fait l'acquisition de 7 lampadaires solaires de la société FONTROCHE, afin de remplacer l'ensemble des éclairages du lotissement Les Chênes, devenu trop vétuste. C'est ainsi qu'après la réalisation des massifs bétons par l'entreprise GV FAURE, nos employés des Services Techniques, ont pu installer ces luminaires sur l'Impasse des Lauriers et la rue des Chênes. Montant de l'acquisition : 17 364 € TTC. Sur le même principe, la rue du Sud s'est vu équipée également de 4 lampadaires

solaires. Montant de l'acquisition : 9 228 € TTC. Il y a 4 ans maintenant nous avons fait la même opération au lotissement Le Petit Bois. Dans ce même quartier des Chênes, les travaux de voirie communautaires ont été consacrés pour la réfection de la voirie de l'Impasse des Lauriers. En effet, le groupement d'entreprise a procédé à la réfection complète de la chaussée, des trottoirs et des grilles d'eaux pluviales. Les riverains de cette rue profitent aujourd'hui d'une allée flamboyante neuve. Le montant des travaux financés par la CCMDL est de 52 648.19 € TTC. Quant à la Rue des Chênes, sa réfection aura lieu ce mois de janvier dans le cadre des travaux d'aménagement des voiries, parking et espaces verts du lotissement Le Petit Bois. Je rappelle aussi que la Commune s'est équipée d'une borne de recharge pour voiture et vélo électriques. Elle a été installée à l'entrée du centre 2000 et financée par le SYDER.

La Fibre arrive dans notre commune, dans le cadre d'un programme engagé par le Conseil Départemental du Rhône et son Président. En effet, la société SPIE, mandatée par Orange pour déployer la fibre sur l'ensemble des communes du Rhône, a débuté ses premiers travaux durant le dernier semestre 2019. Elle a procédé à la 1<sup>ère</sup> étape du déploiement par la pose de 4 armoires sur la commune, situées Rue de l'étang, Avenue Gabriel Fougereuse, Rue des Saignes et Rue de la Cour Denis. Grâce à ces Armoires, l'ensemble de la Commune sera couverte. D'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020, elles seront raccordées depuis le nœud de raccordement optique (NRO) le plus proche. Des points de branchement seront installés sur différents supports, et cela, sur la totalité des quartiers de la Commune. D'ici fin 2020, tous les habitants de St Laurent seront éligibles, une fois la commercialisation prononcée par Orange. Chaque fournisseur d'accès Internet va prendre des commandes et donner un rendez-vous pour le raccordement d'un client.

Des travaux ont été réalisés à l'intérieur et à l'extérieur de la crèche à l'espace Juge Pascal avec l'agrandissement de l'air de jeu extérieur et la pose d'un grillage conforme et d'un portillon, réalisé par l'entreprise CASSAGNES, l'acquisition d'un jeu avec un sol souple installé par les employés communaux, l'habillage du balcon et de la rampe en sol souple, la mise en place de grilles de défense sur les fenêtres extérieures, réalisée par l'entreprise DEANJEAN, la protection des radiateurs, des angles vifs sur les murs intérieurs et changement des antis-pince-doigts sur les portes intérieures, réalisés par l'entreprise BERTHOUD BARANGE. Tous ces travaux permettent maintenant d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions et dans un bâtiment sécurisé et conforme. Une subvention dans le cadre des appels à projets 2018 du Conseil Départemental du Rhône, représentant 50% de la dépense, nous a été octroyée, Le montant total des travaux étant de 13 842.43 € TTC.

Des travaux ont été réalisés à la Mairie. Les trois fenêtres, donnant sur la Rue de Lyon, ont été changées ainsi que la porte d'entrée pour une mise en accessibilité. Une porte coulissante automatisée a été installée. Des rideaux occultants ont été posés. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SMC JOURNET et l'entreprise GEMC pour la partie électricité. Une subvention de 9 686.59€ nous a été attribuée, dans le cadre des appels à projets 2018 du Conseil Départemental du Rhône. Le montant total des travaux étant de 23 247.81€ TTC.

Nous avons continué d'entretenir les bâtiments de la gendarmerie. Les bandeaux en bois qui étaient très dégradés ont été habillés en tôles laquées sur le bâtiment de la brigade. Les sous-faces des habitations ont été reprises car elles étaient abîmées et sorties de leurs logements. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise TOITURE BERTHOUD. La pose de volets roulants solaires, pour équiper les logements côté route de Sainte Foy l'Argentière, a été faite par l'entreprise BERTHOUD-BARANGE. Les volets bois existants étaient très détériorés et ne fonctionnaient plus très bien. Le montant total de ces travaux est de 20 522.46 € TTC. D'autres projets de travaux sont à l'étude, en partenariat avec la gendarmerie, avec la remise en état des espaces verts, l'élaboration d'un contrat d'entretien annuel, la mise en conformité des clôtures périphériques de tous les bâtiments, la réparation d'une porte de garage sectionnelle pour les véhicules de la caserne, une mise aux normes de l'éclairage, qui a été réparé provisoirement par l'entreprise EGDB.

Une étude a été demandée au SYDER. Des devis ont été faits pour la réalisation de ces travaux. Une dépense importante, qui sera prise en charge pour une partie par la gendarmerie, pour ce qui concerne notamment les contrats d'entretien, et l'autre partie par la Commune, qui pourra être compensée par une réévaluation des loyers.

Des travaux d'aménagement de la cour de l'école Publique « Antoine Boiron » ont eu lieu cet été, pendant les vacances scolaires. En effet, l'entreprise CASSAGNES a entrepris la création d'une rampe PMR, en béton balayé et en enrobé. Les espaces dédiés aux plantations ont été nettoyés et ornementés, et des bacs de jardinage, pour les enfants de l'école, ont été installés. Ainsi, ces travaux ont permis de répondre aux mises aux normes PMR (dossier accessibilité) et de créer un espace convivial pour les enfants. Une subvention de 7 231.50€ nous a été attribuée, dans le cadre des appels à projets 2019 du Conseil Départemental du Rhône. Le montant total des travaux est de 15 738.00€ TTC. Des travaux à l'intérieur des bâtiments de l'école ont été effectués. Désormais, la salle de repos a été transférée dans une ancienne salle de classe beaucoup plus vaste. Elle a été réaménagée avec l'achat de couchettes et l'occultation des fenêtres. De plus cette salle sert aussi de salle d'évolution, d'art... et du lieu de garderie périscolaire du matin et du soir. Elle est également équipée d'un tableau numérique et de jeux. La classe CE1/ CE2 a emménagé au-dessus de la salle de psychomotricité avec l'installation d'un tableau numérique. Montant total des travaux est de 7 289.36 € TTC. J'en profite aussi, pour saluer l'arrivée à la rentrée de Septembre 2019 de la nouvelle directrice Mme COZLIN-DELETRAZ.

Nous n'avons pas entrepris les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente. Voilà maintenant 2 ans, avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, que nous cherchons à trouver des solutions techniques pour palier à la présence d'amiante sur une petite partie de la couverture de l'édifice. Les préconisations pour traiter cette amiante sont telles, qu'elles remettent en cause aujourd'hui le budget général de l'opération. Nous continuons la réflexion pour envisager un projet dans la mesure de nos moyens financiers.

L'immeuble « LE JARDIN DE PERRINE » est maintenant édifié. Son aménagement intérieur va bon train. Les locaux de la maison de santé situés au rez-de chaussée, dont la Commune a fait l'acquisition, pourront accueillir début Septembre 2020, les différents professionnels de santé, médicaux et paramédicaux. Tout est mis en œuvre pour que cette installation se fasse dans les meilleures conditions. En parallèle les futurs locataires de cette M.S.P. préparent leur projet de santé qui permettra d'assurer le fonctionnement de cette structure avec une coordination étroite entre les praticiens. Tout cela est soutenu par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) et bien-sûr la Municipalité. L'objectif est aussi l'assurance de financements, aussi bien dans le cadre de l'investissement (équipement...) pour un montant de 50 000€ que du fonctionnement quotidien de la maison de santé, pour un montant pérenne de 60 000€. Je voudrais rappeler le financement de cette opération. La Commune a fait l'acquisition des locaux d'une surface de 385m<sup>2</sup>, en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA), auprès de la société PRODEXIA, pour un montant total de 712 500€ HT. (70% sont déjà payés). Nous avons obtenu une subvention de 200 000€ de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes et une subvention de 188 125€ de la part de l'Etat (DETR). Pour équilibrer l'opération, nous contracterons un emprunt, dont les annuités seront compensées par les locations.

Derrière l'immeuble en construction, « Les Jardins de Perrine », se cache un autre chantier : la réhabilitation de la « maison Odin ». Ce bâtiment, propriété de la Commune, sera une extension de la maison de santé. Cette réalisation, se composera au rez-de-chaussée de 4 bureaux, d'une salle d'attente et de sanitaires. Le tout sera accessible aux personnes à mobilités réduites. A l'étage, les vastes combles seront aménagés en deux studios de 27 et 30 m<sup>2</sup>, afin que les professionnels de santé puissent accueillir et loger d'éventuels stagiaires. Sur les 258 094,58 € du coût de l'opération, plus de 200 000 € de travaux sont réalisés par des entreprises locales dont 108 000 € par les entreprises Saint Laurentaises. Une subvention de 86 000.00€ nous a été attribuée, dans le cadre des appels à projets 2019 du Conseil Départemental du Rhône. Il faut signaler que nous allons vendre l'atelier situé au sous-sol du bâtiment, à M. Régis ODIN.

La Municipalité souhaite engager la requalification d'un îlot dégradé dans le cadre d'un projet d'ensemble de revitalisation du centre-bourg, situé à l'angle de la rue Cour Denis et de la rue de l'Eglise. Ainsi, un programme mixte d'environ 9 logements avec l'aménagement au rez-de-chaussée de locaux pour y installer un espace culturel et d'animation (bibliothèque-médiathèque, office du tourisme), pourrait voir le jour. Ceci implique l'acquisition d'un ensemble immobilier avant démolition des bâtiments. Dans ce contexte, la Commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour l'accompagner dans la démarche, pour réaliser l'opération. Donc l'EPORA s'est porté acquéreur de ce tènement, propriété de Monsieur Pierre SARRAZIN. Il va réaliser la démolition des bâtiments, apportera des financements, pour revendre ensuite le terrain nu, à un opérateur privé qui réalisera le programme immobilier.

En 2019 le restaurant scolaire est devenu municipal. Pendant toutes ces années, il a été très bien géré en association par des bénévoles très rigoureux. Je les remercie très sincèrement. Le nombre toujours croissant de repas servis (environ 450). une équipe de 15 salariés, a fait que cette responsabilité est devenue trop lourde. Il a donc été décidé de municipaliser le restaurant scolaire dès la rentrée 2019. Le nouveau responsable gestionnaire, M. Fabrice LHOPITAL, tous les anciens salariés, qui intègrent maintenant l'équipe du personnel communal, sont aujourd'hui à pied d'œuvre pour confectionner des repas équilibrés, fabriqués sur place avec des produits locaux, issus de l'Agriculture Biologique pour certains. Des investissements de matériels, pour un montant de 8 450.13€ HT, ont été réalisés : une friteuse, un coupe légume pour travailler des produits frais bruts ainsi qu'une cellule de refroidissement. Un Comité Directeur s'est constitué. Il est présidé par moi-même et composé, des membres de la commission municipale, de la direction des 2 écoles primaires, du directeur du collège, du président de l'OGEC ainsi que des parents des trois établissements, dont les enfants qui utilisent le service. Il se réunit tous les deux mois environ pour discuter de la qualité du service, donner des idées afin d'améliorer l'accueil des enfants.

La salle pluriactivités a officiellement ouvert ses portes le 7 Septembre 2019. Ce projet phare de notre mandat, important pour la Commune, a enfin vu le jour. Le Samedi 16 Juin 2018 était organisé la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre de cette nouvelle salle, pour officialiser le lancement des travaux. Les entreprises, à grande majorité locales, ont effectué depuis le 18 Juin 2018 les travaux de terrassement, de gros œuvre, d'aménagement intérieur. L'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que les élus référents se sont chargés du bon déroulement de cette belle réalisation qui s'est terminée fin Juillet 2019. Les différents corps d'état ont travaillé en coordination. Tous les détails ont eu leur importance et chacun a pu compter sur la solidarité des entrepreneurs locaux pour faire avancer ce chantier. Début septembre 2019 a eu lieu la réalisation des abords de la salle : accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) et la création du parvis ainsi que des places de stationnement. La Communauté de Communes des Monts Du Lyonnais (CCMDL), par le biais des dotations du marché voirie communautaire, a pris en charge ces travaux extérieurs. La Commune, par l'intermédiaire de ses élus en charge de ce projet, a consacré beaucoup de temps à veiller au bon déroulement de ce chantier et elle a travaillé conjointement avec les utilisateurs (associations sportives et établissements scolaires) afin que dès septembre 2019, la répartition des créneaux horaires se réalise sereinement. Depuis l'ouverture de cette salle pluriactivités, les sportifs et élèves des différents établissements scolaires sont heureux de s'exercer dans cette nouvelle enceinte. Grâce à cette construction, motivations et enthousiasmes se ressentent chez les utilisateurs. La partie budgétaire de cette opération est conséquente mais l'objectif qu'on s'était donné est atteint. Le montant total des dépenses s'élève à 2 177 046.30€ HT. Des subventions nous ont été attribuées par le Conseil Départemental du Rhône pour un montant de 300 000.00€, par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 300 000.00€, par l'Etat, dans le cadre du contrat de ruralité, pour un montant de 142 500.00€, par le Sénateur François Noël BUFFET, dans le cadre de sa dotation parlementaire, pour un montant de 20 000.00€, par à nouveau le Conseil Départemental du Rhône, dans le cadre des appels à projet 2019 pour le financement des équipements sportifs, pour un montant de 10 500.00€. Tout cela fait un montant total de subventions de

773 000.00€, ce qui représente 35% de l'investissement. Nous avons contracté un prêt sur 15 ans, de 800 000.00€. Enfin nous avons apporté des fonds propres pour un montant de 610 900.00€, constitués essentiellement de vente de terrains et bâtiments communaux. Un autre objectif atteint : La construction a été réalisée par 83% d'entreprises locales, soit 1 810 000€ réinjectés dans l'économie de notre territoire des Monts du Lyonnais ! Et là je tiens à féliciter ces entreprises pour le travail réalisé, grâce à leurs compétences, leurs connaissances et leur sérieux. Permettez-moi de citer au moins les entreprises Saint Laurentaise : PASSELEGUE, BATIBOIS, SMC JOURNET, RAYNARD, GEMC, EGDB, ATELIER FRENAY, TECHNIC ELEC SERVICES.

La Commune a réalisé en 2019 plusieurs cessions immobilières pour un montant total de 520 00.00 €, sans non plus dilapider le patrimoine communal. Ces opérations de vente de terrains ou bâtiments communaux permettent aujourd'hui, d'alimenter la trésorerie communale et se répartissent sur les mises de fonds propres dans les programmes de travaux engagés ou réalisés. Un terrain constructible de 634 m<sup>2</sup> situé rue du Stade est en cours de cession, pour un montant de 72 341 .00 €. Porteur d'un projet de création de salle de réunion, le Conseil Paroissial a sollicité la Commune pour une cession au Diocèse de Lyon, du bâtiment de la Cure, du terrain attenant et d'une petite partie des jardins, L'acquisition qui va se signer dans les prochains jours, se monte à 315 00.00€. Les locaux de la Trésorerie, rue de Lyon, étaient vacants depuis janvier 2019. Monsieur Sylvain ROZIER et Madame Sylvaine MURIGNEUX vont se porter acquéreur, dans 8 jours, pour un montant de 120 000 €, pour l'aménagement d'un commerce d'optique et de logements à l'étage. Je salue bien sûr cette excellente initiative, qui dynamise à nouveau le commerce local. Pour ce qui concerne le lotissement Le Petit Bois, les lots 1, 14 et 15 sont en cours de vente, pour un montant total de 136 739.35€, ce qui assurera la trésorerie pour les travaux d'aménagement des voiries, parking et espaces verts, qui vont débiter ce mois de Janvier. D'autre part, les travaux de viabilité du nouveau lotissement des Sources vont débiter dans les prochaines semaines. Le fruit de la vente des 7 lots, travaux de viabilité déduits, devrait conforter les fonds propres de la Commune.

Nous voilà arrivés à la fin de notre mandat. Les pages que nous avons écrites depuis Mars 2014 ont été passionnantes même si elles ont parfois été très difficiles à rédiger. Il aura fallu de nombreuses collaborations pour mener la Commune là où elle en est aujourd'hui et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette belle tâche. Je voudrais vous dire combien je suis fier d'être le Maire d'une Commune pleine d'activités. Mon équipe et moi-même sommes heureux de constater qu'il y fait « bon vivre » et que cet état de fait est la résultante d'une mise en commun de bonnes volontés. Il me semble que nous pouvons être que satisfaits d'avoir des administrés sérieux et responsables, pour faire de SAINT LAURENT un vrai espace attractif, fait de convivialité et de solidarité. La confiance est entre nous depuis plusieurs années. Jour après jour, nous nous sommes investis d'un devoir, celui de votre bien-être à tous. Pour y parvenir, l'équipe municipale s'est impliquée sans compter. Les agents communaux de tous les services municipaux ont œuvré également chaque jour de l'année pour rendre votre vie, sur la Commune, plus agréable. Pendant ces 6 années la plupart de nos projets se sont concrétisés et certains devront l'être dans les années à venir. Tout cela s'est réalisé en concertation et en bonne intelligence avec les différents acteurs de notre Commune, que sont notamment les établissements scolaires, les 2 écoles, le Collège et la Maison Familiale Rurale. Pour l'action sociale, l'économie, la culture, le sport, nos loisirs, plus de 50 associations animent notre village et créent un lieu de vie et d'échanges. Je remercie chaque président, chaque membre du bureau, chaque bénévole pour cette richesse sur notre territoire. Une autre richesse, sans doute la plus importante, en ces temps, est l'activité économique et professionnelle. Nous comptons à SAINT LAURENT de très nombreuses entreprises. Les artisans, les commerçants, les professions libérales, vous proposent des services de proximité qui font de notre Commune, un lieu de vie quotidien vivant. Nos agriculteurs, les jardiniers de notre belle campagne, malgré leurs difficultés, sont toujours bien présents, en développant leurs exploitations pour donner une âme dynamique de la ruralité, facteur essentiel pour notre territoire. Je souhaite au monde économique mes vœux de réussite et le bénéfice d'un contexte qui les favorise et qui leur permette de préserver leurs emplois, voire d'en créer.

Dans notre Commune, malgré les difficultés et du fait d'une gestion rigoureuse et de choix assumés, nous avons maintenu notre cap. Il faut voir l'avenir. Agir pour ne pas subir, innover pour ne pas sombrer, c'est ce que nous avons essayé malgré tout, l'équipe municipale et moi-même, d'entreprendre à Saint Laurent. Je pense aussi que nos projets sont cohérents depuis plusieurs années et c'est important. Tout ce qui a été réalisé ou ce qui est envisagé a la même finalité : proposer des services et de l'activité et rendre la Commune attrayante, sans extravagance, en améliorant l'existant. Il en va de l'intérêt de tous et c'est à ce prix que nous pourrions conserver nos services. Un Maire seul n'est rien sans l'équipe qui l'entoure. J'ai la chance d'être accompagné d'élus formidables. Ils sont à l'image de Saint Laurent : actifs, ouverts, investis. Depuis bientôt six ans, une seule motivation guide l'action de la Municipalité : travailler au nom de l'intérêt général. Au départ, ce groupe n'était pas spécialement composé de personnes ayant forcément des affinités, mais aujourd'hui on peut parler d'une équipe d'amis, et les liens forts qui nous unissent, nous permettent, dans la sérénité, de faire du bon travail au service de la collectivité, donc à votre service, pour agir efficacement au-delà de clivages dépassés et si préjudiciables pour l'intérêt général. Enfin, chères Saint Laurentaises, chers Saint Laurentais, vous êtes aussi de vrais acteurs du bien-être de la Commune en profitant de tous ces services, en participant activement à la vie du village, en étant heureux tout simplement de vivre à SAINT LAURENT. Votre bonheur est pour nous, élus municipaux, un devoir, une récompense et un élément essentiel du « bien vivre ensemble » dans notre belle Commune des MONTS DU LYONNAIS.

C'est ainsi que je vous propose ma candidature pour les prochaines élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 Mars prochains. Cette candidature ne va pas sans celle de la majorité de l'équipe municipale actuelle. 11 Conseillers s'engagent avec moi pour les 6 années à venir. Cette liste se complète actuellement avec la venue de femmes et d'hommes, actifs, dynamiques, jeunes et moins jeunes, d'horizons divers, représentatifs de la population Saint Laurentaise. Je remercie très sincèrement les Conseillers Municipaux qui ne se représentent pas pour des raisons diverses et respectables. Leur dévouement, leur engagement, leur implication, leur disponibilité, ont permis le développement harmonieux de Saint Laurent et le bien-être de ses habitants.

Avant de conclure je voudrais avoir une pensée pour les personnes en difficulté, les personnes qui ont perdu un être cher ou qui sont rattrapées par la maladie. L'espérance d'une vie meilleure doit rester dans leur cœur pour 2020.

« Au nom du Conseil Municipal et du Personnel Communal, je vous adresse à toutes et tous, des vœux les plus chaleureux pour 2020. Que cette nouvelle année soit belle et heureuse pour vous et vos familles. Qu'elle vous apporte des satisfactions profondes et de la sérénité, des joies petites et grandes et qu'elle vous préserve des tourments et des difficultés de la vie. Je vous souhaite aussi une excellente santé. »

*« Je vous remercie de votre attention »*

A SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET  
Vœux du Maire, le 5 Janvier 2020

Pierre **VARLIETTE**  
Maire

*L'intégralité de ce discours est en ligne sur le site internet communal :*

[www.saintlaurentdechamousset.fr](http://www.saintlaurentdechamousset.fr)

*Je vous invite à le consulter*